

ORAN / GE PRESSEE

L'ACTION DE NOS DÉPUTÉS



4-5

Aéroport

6

Réformes
structurelles

7

Illettrisme
électronique

9

Groupement
sport

10-11

Entretien avec
Anne Penet

Agenda

mars

17-18.03

Grand Conseil

25.03

Séance des magistrats
communaux

avril

6.04

CPA

7-8.04

Grand Conseil

11.04

CODIR

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet
<https://ge.le-centre.ch/> pour trouver les informations détaillées.

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Molésou Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Une crise du politique

Au-delà de son extrême gravité, l'affaire de Mancy est un précipité presque chimiquement pur des dysfonctionnements du Conseil d'État : silence du collège gouvernemental, mépris du parlement auquel on ne répond jamais, dénégations de la Cheffe du département, chaîne administrative toute puissante au détriment du pilotage politique, travail en silos et absence de communication entre les départements, cette crise nous illustre l'extraordinaire situation critique du politique que traverse notre canton.

Dans une gravité moindre, la gestion du département des affaires sociales en est aussi un parfait exemple. Nous aurions aimé, quand la pandémie provoque une crise sociale, un leadership qui réunisse et fédère, qui soit capable d'adapter et d'assurer les prestations à la population. Or, ce sont des initiatives associatives et privées qui ont pris le relai, et on nous présente depuis presque quatre ans des groupes de travail qui réfléchissent. Ainsi, la réforme de l'aide sociale, projet cardinal de la législature, est enlisée. La politique culturelle de notre canton est dans une impasse totale. Rien ne se passe mais rassurez-vous, on consulte.

Nous élisons des Conseillers d'État pour incarner le canton, entraîner sa population autour d'une vision, porter des projets ambitieux et positifs qui donnent confiance en l'avenir.

Il est nécessaire que Genève retrouve un collectif au leadership politique affirmé. Les Conseillers d'État sont élus au suffrage universel. Cela leur donne une légitimité incontestable pour porter des projets et aller convaincre le peuple. C'est tout le sens des échéances électorales de l'année prochaine, car dans les temps troublés que nous traversons, nous avons puissamment besoin de politique.

Delphine Bachmann, Présidente

Modification de la loi sur l'aéroport :

La modification de la loi sur l'aéroport international de Genève (AIG) a pour but de décliner les principes instaurés par l'initiative 163 - « Pour un pilotage démocratique de notre aéroport » - acceptée sous la forme d'une modification de notre Constitution par le peuple le 24 novembre 2019 à une forte majorité.

Ce projet de loi 12 879 a été renvoyé en commission de l'économie du Grand Conseil le 4 mars 2021 et a finalement été adopté par ce dernier lors de la plénière du 28 janvier 2022.

Les quatre axes majeurs

Dans l'avant-projet du conseil d'État soumis à une large consultation étaient précisés les quatre axes principaux suivants : une définition précise du cadre légal de la convention d'objectifs qui lie le Conseil d'État à l'aéroport international de Genève, l'inscription du contexte et des principes du plan sectoriel d'infrastructures aéroportuaires (PSIA) dans la législation cantonale, le principe de la validation de la stratégie et du plan d'affaires à moyen et long terme de l'AIG par le Grand Conseil et, enfin, le renforcement du rôle de la commission consultative en tant que commission officielle.

Les travaux de commission

Après la présentation du projet de loi devant les commissaires de l'économie par le Conseiller d'État Serge Dal Busco, responsable du département des infrastructures, les commissaires ont à leur tour auditionné lors de nombreuses séances les principaux acteurs de ce secteur, à savoir les auteurs de l'initiative 163, les diverses associations de riverains, les représentants de la direction de l'aéroport et l'association de soutien à l'AIG, ainsi que bien entendu les magistrats des communes concernées.

Si les représentants des initiants et ceux des associations de riverains ont admis

avoir été consultés par le département des infrastructures sur l'avant-projet de loi, ils ont néanmoins relevé que le texte issu de cette consultation n'avait guère tenu compte de leurs remarques qu'ils jugeaient pourtant constructives d'une part, mais également et surtout inspirées de l'esprit et du texte de l'initiative 163.

Durant l'analyse du projet de loi, article par article, les représentants des Verts et de la gauche au sein de la commission ont repris à leur compte les amendements proposés par les auteurs de l'initiative, amendements qui ont pratiquement tous été refusés par la majorité de la commission.

Sur la base de ces résultats, un certain nombre de députés, dont surtout les deux représentants de notre parti, ont réalisé que si le projet de loi sorti de commission tel quel était accepté par le Parlement, il ferait vraisemblablement l'objet d'un référendum qui serait certainement accepté largement par la population avec le même score que celui qui avait vu l'acceptation de l'initiative 163 par le peuple.

Le département des infrastructures a dès lors demandé une suspension des travaux afin de pouvoir à nouveau organiser des séances de conciliation entre les différents acteurs concernés. À l'issue de cette seconde consultation, la commission de l'économie a repris ses travaux et a à nouveau auditionné les mêmes acteurs.

L'aboutissement d'un compromis

Il s'agissait dès lors pour les membres de la commission de trouver une solution de compromis entre deux fronts qui, auparavant, paraissaient particulièrement figés. D'un côté les tenants d'une autonomie la plus large possible de l'aéroport, qui rappelaient à juste titre l'importance vitale de cette infrastructure pour l'économie du canton ainsi que pour la

Genève internationale. Les mêmes milieux s'accordaient également pour souligner l'importance de la primauté du droit fédéral, particulièrement touffu et compliqué dans ce domaine du transport aérien et qui ne laisse, il est vrai, que peu de liberté d'action au canton. Ils se demandaient enfin quelle utilité pouvait justifier l'inscription dans la loi sur l'aéroport des dispositions constitutionnelles votées par le peuple pour donner suite à l'acceptation de l'initiative 163 et figurant dès lors « expressis verbis » dans notre Loi fondamentale.

De l'autre côté, les partis de gauche demandaient clairement que le modèle d'affaires actuel de l'aéroport soit revu en profondeur, que les prescriptions en matière de pollutions sonore et atmosphérique soit mieux précisées, que le Grand Conseil puisse exercer une fonction de surveillance accrue sur la gestion de l'aéroport et que ce dernier assume de façon plus constructive et plus anticipatrice sa responsabilité sociale sur le site, en particulier pour les entreprises mandataires. Ce dernier point n'a toutefois pas été retenu.

Lors d'une dernière séance consacrée à ce projet de loi, en date du 20 décembre 2021, après les auditions rappelées ci-dessus, les commissaires de l'économie ont pu constater que le compromis obtenu sous l'égide du département était à même de satisfaire autant la direction et les partisans de l'aéroport que les représentants des auteurs de l'initiative 163 et des riverains.

Finalement, ce projet de loi a été accepté à l'unanimité moins trois abstentions (2 PLR et un EAG). Traité en urgence en plénière du 28 janvier, le projet a également été accepté.

Conclusions

Lors des débats qui se sont déroulés au moment de la votation sur l'initiative 163 et la modification constitutionnelle

un compromis consensuel et acceptable



que ce texte impliquait, les fronts étaient particulièrement durs, voire agressifs, quasi inconciliables, tant la situation de l'aéroport international de Genève soulève un certain nombre de problèmes et de contradictions.

En effet, son importance pour l'économie de notre canton, en particulier pour les secteurs qui exportent massivement vers l'étranger (chimie, horlogerie, mécatronique...) n'est plus à prouver, pas plus que l'importance que cette infrastructure revêt aux yeux des représentants de la Genève internationale. Genève peut se vanter d'accueillir sur son sol bien plus d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales que celles qui sont présentes au siège des Nations Unies à New York. Et ces organisations utilisent plus de 60'000 vols par année afin de se rendre sur le terrain pour y accomplir leurs missions diplomatiques et humanitaires. Genève perdrait ce caractère international et le siège de nombreuses organisations si ces dernières devaient se passer de l'aéroport et n'utiliser que ceux de Zurich ou de Lyon.

D'un autre côté, nous devons être sensibles au bien-être des populations riveraines qui, de surcroît, ont pu apprécier le calme et la tranquillité retrouvés durant la période de pandémie. Genève a l'avantage de disposer d'un aéroport urbain, situé à 25 minutes du centre-ville en transports publics, mais ce côté urbain peut avoir effectivement des conséquences fâcheuses et pas toujours faciles à supporter pour les habitants des communes riveraines. À cet égard, il faut bien être conscient que les magistrats des dites communes, auditionnés, ont relayé auprès des commissaires les plaintes, les soucis et les inquiétudes de leurs communiens et ce, quelles que soient les couleurs politiques des dits magistrats.

De surcroît, et même s'il devait s'avérer qu'il s'agit d'un effet momentané, il est une évidence que de constater que nombre de citoyens et citoyennes sont préoccupé(e)s par les problèmes de pollution que celle-ci soit sonore ou atmosphérique et qu'ils et elles souhaitent certainement à juste

titre une meilleure qualité de vie, tout en reconnaissant les avantages indéniables que représente notre aéroport pour l'économie et la renommée internationale de notre canton. Il sied de rappeler encore et encore que jusqu'avant la crise sanitaire,

«Il sied de rappeler encore et encore que jusqu'avant la crise sanitaire, ce sont près de quarante millions de francs que l'AIG reversait au canton.»

ce sont près de quarante millions de francs que l'AIG reversait au canton, soit la moitié de son bénéfice, contribuant ainsi à maintenir et à

améliorer les prestations sociales de qualité que ce dernier est apte à fournir à sa population.

Enfin, s'il est une leçon à tirer de ce périple législatif, c'est bien l'importance de préparer en amont, en consultant et en manifestant une écoute bienveillante et mesurée, l'ensemble des acteurs concernés par des projets dont l'impact est loin d'être négligeable pour la population et les intérêts bien compris de notre canton.

Jean Marc Guinchard, député, membre de la commission de l'économie.

Le Centre Genève propose des réformes structurelles de l'État

Le Centre Genève dépose trois textes au Grand Conseil demandant au Conseil d'État de repenser les tâches de l'État selon le principe de subsidiarité.

Face à un déficit chronique et à l'incapacité de l'État de se réformer, Le Centre Genève avait refusé l'entrée en matière sur le budget 2022 en décembre dernier. Il exigeait notamment la mise en place d'un plan de réformes structurelles de long terme repensant le rôle et les missions de l'État. Cependant, rien n'a jamais été entrepris ni même discuté de manière sérieuse ces dernières années du fait des nombreux blocages au Grand Conseil.

Le Centre Genève a donc choisi de prendre ses responsabilités et de proposer par le dépôt de trois textes parlementaires des pistes de réformes structurelles reposant sur une volonté de décentralisation de certaines tâches et compétences de proximité vers les communes et le tissu associatif. En délivrant les prestations à l'échelon adéquat et en impliquant davantage les acteurs de terrain, l'État gagnera en agilité et en efficacité pour assurer ses missions de service public et répondre aux besoins de la population.

Cette démarche courageuse, issue d'un travail interne entre notre groupe au Grand Conseil et nos magistrat-e-s communaux, vise à susciter le débat pour enfin faire bouger les lignes sur un enjeu fondamental pour Genève.

Deux motions demandent au Conseil d'État d'évaluer la faisabilité d'un transfert de certaines compétences de l'Hospice Général et de l'IMAD vers les communes et le secteur associatif :

• **Motion - les missions de l'Hospice général : quel transfert de compétences pour les communes et les associations d'ici 2030 ?**

La motion invite le Conseil d'État à étudier les possibilités de maintien et de développement de prestations sociales essentielles à la population, à travers un transfert de compétences partiel de l'Hospice général aux communes et aux associations en ce qui concerne les prestations actuellement assurées par celui-ci en matière d'aide aux migrants et de lutte contre l'isolement. La motion a également pour but de recentrer l'Hospice Général sur son « cœur de métier » qu'est l'aide sociale dans le contexte de la réforme de la LIASI (Loi sur l'aide sociale individuelle).

• **Motion - les missions de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) : quel transfert de compétences pour les communes d'ici 2030 ?**

La motion demande notamment d'étudier les possibilités d'un transfert de compétences partiel de l'IMAD aux communes en ce qui concerne les prestations sociales non-médicales, actuellement assurées par celle-ci. L'Imad se concentrerait uniquement sur les prestations médicales et transférerait les tâches de proximité à des acteurs qui connaissent bien mieux le terrain et les besoins de la population.

Par ailleurs, dans un objectif de transparence et de bonne gestion des deniers publics, Le Centre Genève considère qu'un éventuel transfert de

nouvelles compétences de l'État, et de son financement, vers le secteur associatif doit s'accompagner d'une réforme de la LIAF (loi sur les indemnités et aides financières):

• **Motion - réformons la LIAF : pour un mécanisme de mise au concours des entités subventionnées par des appels à projets.**

La motion invite le Conseil d'État à instaurer un mécanisme réglementaire clair et transparent concernant les conditions d'octroi de subventions et à faire en sorte que ce mécanisme prévoit notamment des appels ouverts à projets réguliers dans le cadre de mise au concours réalisé tous les cinq ans pour l'ensemble des entités subventionnées. En seraient dispensés les établissements publics autonomes et certaines entités comme les EMS.

Un État recentré sur les grandes priorités stratégiques de la décennie : formation, vieillissement et climat.

Ces textes du Centre s'inscrivent dans la volonté de développer pour notre parti une nouvelle vision de l'État. Les moyens dégagés ainsi que les réformes internes de la fonction publique (retraites et temps de travail) permettront à l'État de retrouver les marges de manœuvre financières nécessaires afin de répondre aux trois grands enjeux de la décennie que sont la formation (nouvelles allocations de postes nécessaires), le changement climatique (leviers d'investissement) et le vieillissement (soins médicaux).

Cette démarche s'inscrit enfin dans la volonté d'ouvrir un débat nécessaire sur la réforme de la puissance publique dans le canton de Genève.

Jacques Blondin, Chef de groupe

Delphine Bachmann, députée

Xavier Magnin, député-suppléant et

Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

Le parti lutte contre l'illectronisme électronique

Déposée en février dernier par le député du Centre Bertrand Buchs, la proposition de motion 2818 intitulée «Lutte contre l'illectronisme¹» s'inscrit dans les plus récents débats induits par la tendance au tout-numérique et la dématérialisation progressive des services de l'État.

Que demande la motion ?

Le texte invite le Conseil d'État à :

- veiller à ce que toutes les démarches administratives puissent se faire aussi bien d'un point de vue électronique que d'un point de vue papier ;
- proposer une aide physique pour pouvoir procéder à une démarche administrative ;
- veiller à ce que les jeunes générations aient une formation solide et critique sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (ci-après : TIC) ;
- aider les personnes de plus de 70 ans à acquérir les compétences nécessaires pour l'utilisation des TIC.

Quel est le constat ?

La vie quotidienne dans notre société nécessite d'utiliser de manière de plus en plus intense les technologies numériques : faire ses courses, acheter un billet de transport, commander un bien, effectuer des démarches administratives, se renseigner, etc. De plus, la dématérialisation progressive des services de l'État et l'automatisation inéluctable de nombreuses tâches professionnelles mettent particulièrement en difficulté les personnes âgées.

La crise de la COVID a mis en lumière des cas de ce nouveau phénomène de fracture

numérique qui touche une part plus importante qu'on ne le pense de toutes les catégories d'âge de la population.

Par ailleurs, le mythe des «digital natives» a laissé croire que les jeunes étaient naturellement plus doués avec les outils numériques que les autres générations. Mais on confond souvent usage et maîtrise des outils numériques.

Or, l'un ne va pas forcément avec l'autre. Paradoxalement, certains jeunes, pourtant nés avec ces nouvelles technologies et très à l'aise avec les réseaux sociaux ou certaines applications spécifiques, se trouvent parfois désemparés dès lors que l'utilisation devient moins ludique.

La fracture numérique décrit ainsi les inégalités dans l'utilisation des TIC et leur impact sur la vie quotidienne et le travail.

Quels sont les chiffres ?

En Suisse, on estime qu'une personne sur dix est concernée par ce véritable handicap social et professionnel qu'est l'illectronisme. Des études menées en France notamment constatent que ce sont les plus de 75 ans, les personnes peu ou pas diplômées ou encore les ménages les plus modestes qui sont principalement touchés.

1,5 millions de personnes entre 16 et 65 ans résidant en Suisse ne possèdent que peu – voire pas du tout – de compétences en matière de TIC, dont 300'000 du côté romand.

Ce phénomène d'illectronisme est à rapprocher de l'illectronisme, soit la situation d'adultes qui ont été scolarisés, mais ne parviennent pas à lire ni à comprendre un texte simple dans la vie de tous les jours (800'000 en Suisse dont 210'000 en Suisse romande).

Si le manque d'études consacrées à ce phénomène rend très difficile de connaître la réalité précise de la fracture numérique dans notre pays, la possession d'un ordinateur personnel demeure cependant un très bon indicateur de participation à la vie connectée et ainsi un révélateur des inégalités, compte tenu que son usage est nécessaire pour réaliser efficacement des tâches pratiques et professionnelles de base.

Selon les estimations de l'Office fédéral de la statistique (2016), 88% des ménages étaient équipés au moins d'un ordinateur personnel en Suisse. Par ailleurs, 46% des personnes âgées de plus de 65 ans utilisent l'internet tous les jours ou plusieurs fois par semaine, alors que les personnes de plus de 70 ans qui se connectent fréquemment ne sont plus que 38%.

Rappelons que 18% de la population résidente en Suisse a plus de 65 ans, ce qui représente 1,5 million de personnes. Dans quinze ans, cette catégorie de la population atteindra les 2,2 millions d'individus.

Les recommandations faites par les spécialistes dans ce domaine ainsi que les nombreuses interpellations parlementaires cantonales et fédérales y liées témoignent bien l'importance du sujet et la nécessité de proposer quelque chose de crédible et viable.

C'est donc avec résolution que Le Centre continuera de se battre pour renforcer l'acquisition des TIC et mettre au centre du débat politique celles et ceux qui n'ont pas accès aux moyens électroniques, en leur permettant d'autres voies d'accès aux services de l'État, notamment l'aide physique ou le formulaire papier.

*Bertrand Buchs, député
Claudio Marques, assistant parlementaire.*

¹ L'illectronisme (ou illettrisme électronique) désigne la difficulté, voire l'incapacité, d'une personne à maîtriser l'utilisation et/ou la création de ressources numériques – outils et contenus.

Initiative « Pour une gestion durable de la fonction publique » - dernière ligne droite



Le 1^{er} novembre 2021, Le Centre Genève a lancé officiellement, avec le PLR, l'initiative populaire constitutionnelle : « Pour une gestion durable de la fonction publique ». Nous disposons plus que de quelques jours, pour atteindre notre objectif de 8'098 signatures afin de faire aboutir cette initiative.

Alors qu'il dépense deux fois plus par habitant que la moyenne suisse, le Canton de Genève ne peut pas vivre à crédit et poursuivre plus longtemps la fuite en avant du surendettement. Depuis des années, Le Centre Genève appelle à mener des réformes structurelles. Alors que le fonctionnement et le rôle de l'État doivent être repensés, nous sommes aujourd'hui dans une situation de blocage. Avec cette initiative, en cas de budget déficitaire, aucun nouveau poste ne pourra être créé, sauf en cas de réallocation interne, ce qui, avec

700 départs (retraites, démissions, licenciements, etc.) par années, n'est de loin pas une tâche insurmontable.

Cette règle évitera à la fois toute baisse de prestations, toute hausse des impôts et tout report de la dette aux prochaines générations. Elle permettra une approche plus transversale et la mise en commun des ressources de la fonction publique, loin du fonctionnement « en silo » que l'administration connaît malheureusement aujourd'hui. Il faut en effet cesser de confondre la quantité et la qualité.

Dans cette dernière ligne droite, nous comptons sur votre soutien et vous remercions de signer et de faire signer cette initiative. Le formulaire déjà préaffranchi est en annexe du présent numéro et, si nécessaire, d'autres formulaires sont à disposition au siège du parti. Il ne vous restera ensuite qu'à les glisser dans une boîte aux lettres.

Un tout grand merci !



**POUR UNE GESTION
DURABLE DE LA
FONCTION PUBLIQUE**

Le groupement sport Le Centre «starting-block» prend un nouvel élan

Après une activité sensiblement perturbée liées à la pandémie, le Groupement sport Le Centre a connu quelques changements d'importance en fin d'année 2021.

A la suite de la démission du Président Jean-François Gaillard en décembre, lequel a eu le grand mérite de remettre sur pied ce groupement, l'assemblée générale a élu une nouvelle présidente, Cosima Deluermoz.

Conseillère municipale à Meyrin, la nouvelle Présidente a débuté par des études de Sciences politiques à l'Université de Genève, puis a poursuivi une formation en administration publique et en management du sport à l'IDHEAP, Université de Lausanne, avant de réussir son brevet de Spécialiste en relations publiques.

D'abord responsable presse et communication pour le Servette FC, elle travaille ensuite pour Handicap international, puis dans le cadre de l'accueil de l'Eurofoot à Genève. Depuis 15 ans, elle occupe le poste de Délégué au sport international pour l'État de Vaud, sous l'égide du Conseiller d'État Philippe Leuba. Elle participe à l'organisation de tous les événements sportifs d'envergure qui ont lieu dans le canton de Vaud., notamment les Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse qui se sont déroulés à Lausanne et dans le canton de Vaud en 2020.

À la lumière de son expérience du monde sportif et politique, la nouvelle Présidente fait le constat que le sport est le parent pauvre de la politique cantonale. Elle estime que Le Centre doit absolument se positionner dans ce domaine, car les autres partis sont plutôt absents sur cette thématique. Elle pense que Le Centre peut devenir force de propositions et que le sport doit autant se décliner comme un des thèmes du parti en vue des élections de 2023 qu'être systématiquement défendu

par nos représentant.es au Grand Conseil comme au Conseil d'État. En outre, le parti comme le Groupement sport, doivent profiter d'avoir en leur sein 3 Conseillers administratifs de grandes Villes qui ont le sport dans leur dicastère (Genève, Lancy et Meyrin) et s'appuyer sur leurs expertises et projets communaux comme base de travail pour déterminer les contours d'une politique sportive dans notre canton.

Lors de la tenue de l'assemblée générale et de la première séance avec les membres du Groupement sport, de nombreux thèmes ont été discutés.

«Le Centre peut devenir force de propositions et le sport doit se décliner comme un des thèmes du parti en vue des élections de 2023.»

La variété des sujets abordés traduisait autant une exaltation positive devant tant de défis, que le constat éloquent face à l'absence d'une politique sportive cantonale ambitieuse portée par nos autorités.

Citons en vrac, quelques projets que le Groupement sport Le Centre ambitionne de porter au niveau politique et avec les acteurs concernés :

- La volonté de prêter une attention particulière aux futures constructions, déjà votées ou encore sous forme de projet, de divers équipements sportifs de la Ville, des communes et du canton, notamment au travers d'un outil permettant un recensement minutieux de l'ensemble des infrastructures sportives sur territoire genevois déjà existantes, en construction ou encore à venir ;
- Le souhait de mettre le sport à l'honneur par le biais de politiques en faveur du « sport pour toutes et tous » comme du « sport bien-être », qui en résulte après la douloureuse période de la pandémie ;
- La question récurrente d'une politique ambitieuse face au manque de bénévoles qui pénalise les associations et clubs sportifs comme les organisateurs d'événements ;

- L'accueil d'un plus grand nombre d'événements sportifs internationaux, autant pour valoriser les atouts de notre canton que les infrastructures sportives ;

- La nécessité de renforcer et améliorer les programmes déjà existants en matière de sport-études, afin d'offrir à Genève ce que les futurs sportifs d'élite de notre pays peuvent trouver dans d'autres cantons, voire mieux encore, afin d'attirer aussi des talents vers nos clubs et structures.

Le Comité du groupement sport Le Centre est ainsi constitué de :

Présidente : Cosima Deluermoz
Vice-président : Léonard Montavon
Secrétaire : Andrew Young
Trésorière : Thérèse Dupont

Il est ouvert à tous les membres de notre parti qui ont de l'intérêt pour le sport et/ou sont désireux de faire part de leurs idées, projets ou besoins dans ce domaine. Pour tout contact : younga@pmme. Les séances ont lieu un vendredi par mois entre 12h00 et 14h00, sous format hybride. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

*Léonard Montavon
et le Groupement Sport Le Centre*



Entretien avec

Deux ans après son élection au Conseil administratif de Satigny, Anne Penet évoque son action et ses projets futurs.

Les deux premières années de la législature ont été marquées par la pandémie, comment avez-vous répondu à l'urgence de la crise ?

Les débuts dans une fonction de magistrat sont de toute façon particuliers, mais le Covid19 a évidemment accentué cette impression. Il a fallu concilier l'extraordinaire avec l'ordinaire, en découvrant l'un et l'autre en même temps, sans vraiment le temps d'avoir des états d'âme. Il a fallu être immédiatement opérationnelle, pour continuer à assurer le soutien aux personnes fragilisées de tous âges, répondre aux besoins et demandes des satignotes.

Face à l'urgence, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur une équipe efficace et incroyablement motivée : celle des collaboratrices et collaborateurs de la commune ! Ils n'ont pas compté leur temps et leur énergie pour faire malgré tout « tourner la maison Commune ». Il y a aussi eu les nombreux bénévoles qui se sont spontanément annoncés pour donner un coup de main.

Et puis – j'ose à peine l'avouer – sur le plan personnel, l'annulation de toutes les manifestations m'a permis de consacrer plus de temps que prévu à la prise de connaissance des dossiers.

Vous avez la charge du dicastère de la mobilité. Quelle sont vos priorités ?

De manière générale, les principaux enjeux dans mes dicastères ont tous



un rapport avec l'augmentation de la population.

Pour la mobilité, si je vous réponds trafic pendulaire, limitation de vitesse, mobilité douce, stationnement et zones de rencontre, je vais manquer d'originalité... mais ce sont bel et bien des dossiers importants dans la vie des personnes habitant ou travaillant dans la commune.

A Satigny, la difficulté est triple :

- La commune s'étend sur un large territoire. Des navettes relient les hameaux à la gare de Satigny, mais les fréquences ne sont pas toujours suffisantes ; les déplacements entre le village et les hameaux se font donc généralement en voiture, d'où la nécessité d'une gestion fine des places de stationnement.

- Comme pour bon nombre de communes à proximité de la frontière, le trafic pendulaire est très dense, avec des voitures qui circulent à des vitesses

souvent trop élevées, en dépit de la zone 30. Mais les dispositifs de ralentissement ne sont pas forcément compatibles avec le type de véhicules utilisés par les usagers de la commune ; je pense notamment aux machines agricoles, dont le gabarit nécessite une chaussée-plus large. Là aussi, des réglages fins doivent intervenir entre tous les acteurs du dossier.

- À l'horizon 2025, la commune devrait dépasser les 5'000 habitants. Nous essayons d'organiser des espaces de rencontres (20 km/h) dans la commune (principalement au cœur du village), mais cette notion n'est pas encore très claire pour les usagers... et la cohabitation doit clairement être accompagnée par différentes mesures paysagères ou de ralentissement par exemple.

Mais dès lors que l'on touche à la liberté de déplacement, la sensibilité est toujours grande... et la patience indispensable pour parvenir à un consensus. Je me familiarise avec l'une comme avec l'autre...

Vous avez également la charge du social, quels en sont les enjeux pour une commune comme Satigny ?

La cohésion sociale est, elle-aussi, aussi au premier rang des enjeux générés par l'augmentation de la population. La création d'un service de la cohésion sociale à Satigny est d'ailleurs née de ce constat.

Entre 2000 et 2025, la population de Satigny aura quasiment doublé. Une telle évolution entraîne des modifications profondes dans le fonctionnement social du village, qui passe d'une logique de hameaux à une logique de quartiers

Anne Penet



La commune doit adapter ses prestations aux besoins de sa population, dont la composition évolue beaucoup. Le principal défi consiste donc à créer des conditions de vie dans le village où chacune et chacun pourra trouver sa place, quels que soient son âge, son parcours et son style de vie.

Créer des occasions et des lieux de rencontre représente un des axes susceptibles de favoriser cette mixité. Dans ce sens, le développement et l'extension du centre sportif de Satigny – qui, aujourd'hui, accueille le football et le tennis – est un des principaux virages à réussir. Nous avons pour ambition de transformer le

«Créer des conditions de vie dans le village où chacune et chacun pourra trouver sa place, quels que soient son âge, son parcours et son style de vie.»

site en lieu de rencontre et de loisirs pour la population. Viennent en sus toutes les manifestations traditionnelles dans les communes, ainsi que les spectacles et démarches culturelles que je tiens à promouvoir et pérenniser dans notre commune comme autant d'occasions de partager des bons moments.

Après presque deux ans de mandat, quel est votre état d'esprit ?

Je répondrai par un acrostiche reprenant les lettres du nom de ma commune :

| | |
|---|------------------------------------|
| S | comme Sereine |
| A | comme A l'abordage |
| T | comme Tenace |
| I | comme Imaginative |
| G | comme Galvanisée |
| N | comme Négociatrice |
| Y | comme Y'a du pain sur la planche ! |

Propos recueillis par Benoît Cerutti

IMPRIMERIE

RIPARI Sàrl

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch


NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch


Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

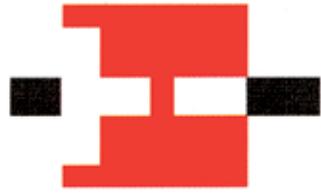
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!